

Le SNDGCT dévoile la première publication du Partenariat des Savoirs :
« Note de recherche sur le télétravail »*

En octobre 2017, le SNDGCT annonçait le lancement innovant des « Partenariats des Savoirs ». Cette co-construction entre sphères publique, privée et universitaire, s'appuie sur la complémentarité et le partage de leurs expertises et savoirs respectifs pour donner du sens à des sujets majeurs tenant compte des mutations du monde. Un an plus tard, le groupe de travail formé avec le pôle public du groupe Randstad en France et Claire EDEY-GAMASSOU - Maîtresse de conférence en sciences de gestion à l'Université Paris-Est Créteil - autour de la thématique du **télétravail**, publie une première note de recherche* permettant de **mieux prendre en compte les attentes des collaborateurs, des entreprises et des collectivités**.

Alors qu'environ 15 % des Français pratiquent déjà le télétravail et que 85 % y sont favorables, 72 % hésitent encore à sauter le pas**. Un résultat paradoxal, alors même que le télétravail est amené à transformer en profondeur les formes actuelles d'organisation du travail, dans un contexte de mutation numérique et d'évolution générationnelle. **Explorant l'angle du management et l'effet produit sur celui-ci par le télétravail, les résultats de cette recherche viennent compléter les études et indicateurs présentés jusqu'alors.**

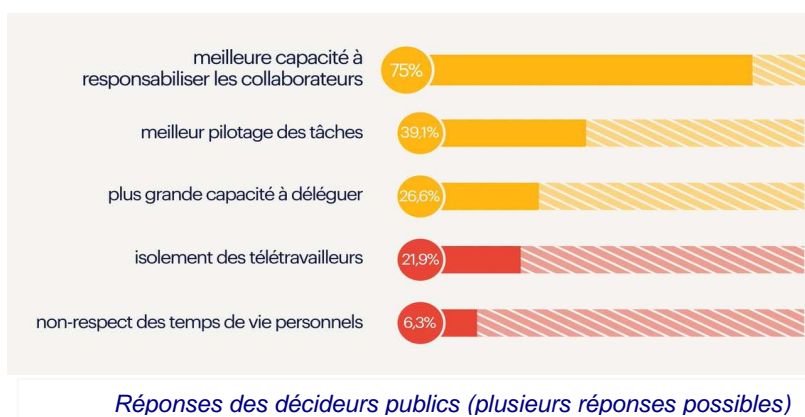
Ils ont ainsi mené une enquête auprès de 235 dirigeants de la fonction publique territoriale, complétée par des tendances observées dans le secteur privé (86 répondants). Les résultats démontrent **une convergence notable entre les réponses issues des deux mondes**. Tout est une question d'objectif commun : **l'optimisation de la qualité de vie au travail et la recherche de moyens pour y parvenir, dont le télétravail constitue une piste concrète.**

▪ **UNE ENQUÊTE QUI LÈVE LES IDÉES REÇUES**

Peu de différences apparaissent entre les entités interrogées : 41,3 % dans le public déclarent l'avoir mis en place ou être en cours, 46,6 % dans le privé qui possède une longueur d'avance sur la date de mise en fonctionnement. Concernant le nombre de jours télétravaillés, la réalité majoritaire est de 1 jour par semaine.

Le télétravail permet aux personnels encadrants d'**expérimenter une forme de management plus participative**, centrée sur la responsabilisation, l'autonomie, le contrôle par les résultats et le respect des délais. Il bouscule ainsi la notion classique de management et de relation hiérarchique et **incite à trouver un juste équilibre entre contrôle du travail et véritable relation de confiance.**

Les collaborateurs signalent **une plus grande autonomie** permettant davantage de flexibilité en termes d'organisation du temps de travail, un meilleur équilibre global entre la vie professionnelle et la vie privée, et une productivité accrue. Les entreprises, comme les collectivités, tirent profit de l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, qui **peut entraîner une plus grande motivation, une réduction de l'absentéisme, une efficacité et une productivité accrue.**



Côté inconvénients, le télétravail **induit une intensification et un allongement de la durée du travail, crée un chevauchement entre le travail salarié et la vie privée, et peut amener une forme d'isolement**. Au global, **les effets apparaissent positifs à 85 % dans le secteur public avec une tendance similaire dans le privé** (en nombre de citations positives).

▪ LE TÉLÉTRAVAIL : UN PROJET DE TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE

Les collectivités visent majoritairement l'objectif « Qualité de vie au travail ».
Ce critère fait l'objet de différences statistiquement significatives
entre le public (30,9 %, principale raison) et le privé (12,5 %, troisième raison).



Réponses des décideurs publics

A la question de l'impact du télétravail, les participants privés et publics répondent sensiblement de la même façon et plutôt favorablement :

- des gains de productivité « non prévus »,
- une meilleure communication et une meilleure gestion des réunions par une anticipation accrue,
- une diminution des absences,
- la possibilité d'en faire un outil de maintien de la production en cas de grève,
- une gestion inflationniste des emails.

À une très large majorité (74,2 % pour le public), les répondants ont indiqué que la mise en place du télétravail influait sur le mode de management au sein des équipes.

Dans le schéma traditionnel, il suffit de contrôler la durée du travail. Pour certains managers, l'introduction du télétravail offre l'opportunité de réfléchir à d'autres critères que le temps passé et de redéfinir collectivement les attentes. L'absence de contrôle en présentiel amène à **se focaliser sur les résultats du travail**. Le contrôle devient plus qualitatif et adapté au collaborateur***.

Autre objet de ces travaux menés dans le cadre des « Partenariats des Savoirs » : **le repérage des bonnes pratiques managériales** : 15,5 % des collectivités interrogées estiment en avoir mis en place.

▪ PARTENARIATS DES SAVOIRS : VERS DES « TERRITOIRES SAGES »

Les travaux sont engagés dans le respect constant de valeurs qui font sens pour tout acteur impliqué au service de l'intérêt général : l'efficacité sociale, économique et culturelle ; le bien commun et la place centrale de l'humain ; les notions de durabilité, d'innovation et d'expérimentation.

Quelles que soient les thématiques abordées, est présent l'ADN des Partenariats des Savoirs. Plus que la volonté de se diriger vers des « territoires intelligents » (définis au seul niveau des moyens), le SNDGCT et ses partenaires co-construisent autour de l'idée de « territoires sages ». Fondant leur attractivité sur le mariage de frugalité, durabilité, données et faire-ensemble, ils placent l'humain et le bien commun au centre des réflexions.

* Publication pilotée par Emmanuel GROS - DGS de la ville de Saint-Nazaire et Vice-Président National du SNDGCT en charge des dossiers direction générale et management, et Philippe CORTINA - Responsable Régional Pôle Public Ouest RANDSTAD. Avec les contributions de Claire EDEY-GAMASSOU - Maîtresse de conférence en sciences de gestion à l'Université Paris-Est Créteil, et Jean-Baptiste CLERC - DGS de la ville de Cornebarrieu.

** Sources ODOXA 2015 et RANDSTAD work monitor 2018.

*** Source étude du CNFPT - 2013.

Le **SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées) et de centres de gestion. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 000 en activité. www.sndgct.fr - @SNDGCT

PUBLICATION COMPLÈTE DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE :

SERVICE DE PRESSE : CABINET VERLEY - Contacts : DJAMÉLA BOUABDALLAH - EMILIE SAINT-PIERRE
Tél. : 01 47 60 22 62 - djamela@cabinet-verley.com - emilie@cabinet-verley.com
www.cabinet-verley.com